

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque. Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance. Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée... Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces). Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520 790 630/81
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f	31.000f.	-	-	
	Etranger : France, RDC, R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie.	-	20.000f.	40.000f	
	Etranger : Autres Pays	-	23.000f	46.000f	
	Prix du numéro Année courante 600 f	-	Année ant.	700f.	
	Par la poste : Majoration de 130 f par numéro	-	Par la poste	-	
	Journal légalisé 900 f	-	-	-	

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2021

09 juin Décret n° 2021-720 portant ouverture du concours professionnel d'accès au corps des Inspecteurs généraux d'Etat pour l'année 2021 705

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2021-720 du 09 juin 2021 portant ouverture du concours professionnel d'accès au corps des Inspecteurs généraux d'Etat pour l'année 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des Fonctionnaires, modifiée ;

VU la loi n° 2011-14 du 08 juillet 2011 abrogeant et remplaçant la loi n° 2005-23 du 11 août 2005 portant statut des Inspecteurs généraux d'Etat, modifiée par la loi n° 2007-17 du 19 février 2007 ;

VU le décret n° 63-293 du 11 mai 1963 fixant le régime commun des concours prévus pour l'admission dans les différents corps de fonctionnaires ;

VU le décret n° 2020-1783 du 23 septembre 2020 relatif aux concours d'accès au corps des Inspecteurs généraux d'Etat, modifié par le décret n° 2021-17 du 11 janvier 2021 ;

VU le décret n° 2020-2098 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2020-2104 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination d'un Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République ;

VU les nécessités de service,